

## Un rapport au gouvernement pour renforcer la démocratie

© 04/06/2015 |  Terre-net Média

**Paris, 3 juin 2015 (AFP) - Prévoir un "droit d'initiative" citoyenne pour réclamer un débat public et renforcer la concertation en amont des grands projets : la commission Richard avance ses recommandations pour favoriser la démocratie participative, dans un rapport remis mercredi soir à la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal.**

Intitulé "Démocratie environnementale : débattre et décider", ce rapport a été rédigé par la commission présidée par le sénateur (PS) Alain Richard, et constituée après le drame de Sivens. Mme Royal a salué le caractère « innovant et équilibré de ces recommandations, à même de renforcer l'association des citoyens aux décisions qui les concernent et de sécuriser la conduite des projets ». Les mesures retenues seront intégrées dans le **projet de loi sur la biodiversité**, qui sera en discussion au Sénat en juillet, avait indiqué la ministre en mai. Alors que les blocages se sont multipliés aux quatre coins de France autour de projets contestés, et après l'émotion suscitée par la mort d'un opposant au **barrage de Sivens** (Tarn), le président François Hollande avait en novembre demandé au gouvernement de moderniser le dialogue environnemental.

Pour la commission Richard, il faut renforcer la concertation en amont, lors des déclarations d'intention des projets. Cette concertation serait organisée d'office pour les plus grands projets. Mais « pour la masse des projets "moyens" ou "locaux" » et pour ne pas rallonger les délais, ce sera aux maîtres d'ouvrage de le faire s'ils le souhaitent.

### Le rapport prône « une plus grande transparence des analyses et expertises »

Il pourra aussi y avoir « un mécanisme d'alerte déclenché en cas de problème par une représentation légitime du public »: c'est le "droit d'initiative". Ce droit peut venir d'« un nombre de citoyens du secteur intéressé », de conseils municipaux ou de deux associations environnementales, suggère le rapport. Cette initiative devrait être validée par une autorité publique, ajoute la commission qui, composée d'experts, élus, représentants d'ONG, syndicats et patronat, se divise cependant sur le choix de cette autorité et l'étendue de son pouvoir.

Concernant la possibilité de référendums locaux évoquée par M. Hollande, le rapport ne se prononce pas sur l'opportunité de cette initiative « d'essence politique », mais émet des « recommandations »: il ne pourrait s'agir que d'un « vote à caractère consultatif », décidé au niveau gouvernemental, sur « une proposition de décision prête », et débouchant sur une décision locale. Le rapport recommande aussi « une plus grande transparence des analyses et expertises ». Il faudra aussi mieux « rendre compte des suites données à la participation du public ».

Ces recommandations seront soumises le 16 juin au Conseil national de la **transition écologique**. La Fondation Nicolas Hulot et l'association Humanité et Biodiversité ont salué des « avancées importantes », notamment le droit de pétition citoyenne. « Au gouvernement de se saisir de ces résultats utiles », ajoutent-elles, relevant cependant quelques bémols, comme l'absence de modalité pour garantir le bon déroulement des concertations amont volontaires de la part des porteurs de projet.